

10M\$ par année pendant deux ans pour les entreprises canadiennes indépendantes en musique : l'ADISQ applaudit.

Montréal, le 19 mars 2019 — Dans le budget 2019, le gouvernement fédéral annonce l'octroi de 10 millions de dollars supplémentaires sur deux ans au Fonds de la musique du Canada, actuellement en cours de modernisation. Cette annonce survient alors que l'ADISQ avait demandé un soutien d'urgence de 10 millions de dollars par année pour cinq ans, faisant valoir que le marché canadien de la musique est devenu, au cours de la dernière décennie, inéquitable et plus déséquilibré que jamais. Les entrepreneurs indépendants québécois de la musique accueillent très favorablement cette annonce, et soulignent que tant que les modifications réglementaires, législatives et fiscales nécessaires pour revenir à un marché viable n'auront pas abouti, un tel soutien demeurera essentiel pour assurer la pérennité d'une production musicale locale, professionnelle et diversifiée.

« Le Fonds de la musique du Canada joue un rôle crucial pour les producteurs en musique et les artistes qu'ils accompagnent. Son financement stagnait depuis plus d'une décennie, alors qu'au cours de cette période, les revenus engendrés par l'industrie de la musique ont diminué radicalement. Nos entreprises, à bout de souffle, sont soulagées et reconnaissantes d'avoir été entendues par le ministre du Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez, et son gouvernement. », a affirmé le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

« Au Canada, les entreprises de la musique consentent chaque année des sommes privées importantes dans les carrières des artistes d'ici. Le soutien de l'état a toujours produit un effet de levier significatif, dont l'efficacité est documentée et reconnue. En début de mandat, lorsqu'il a doublé le budget du Conseil des arts du Canada, le gouvernement a accordé un soutien sans équivoque aux artistes et organismes culturels. Avec ce budget, il reconnaît l'importance des entreprises dans notre écosystème. », a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

Les sommes annoncées aujourd'hui permettront aux entreprises responsables de la production et de la commercialisation de la musique au Canada de poursuivre leur mission : investir dans les carrières d'artistes talentueux et les faire découvrir au public.

Rappelons que, en appui à sa demande, l'ADISQ a démontré que les revenus découlant de la vente d'albums – physiques et numériques – sont en chute libre, alors que les revenus découlant de l'écoute en continu (*streaming*), bien qu'en progression, sont faméliques pour l'écrasante majorité des artistes et des producteurs, et particulièrement ceux du secteur indépendant. Elle a en outre indiqué que les fournisseurs d'accès à Internet ne contribuent pas au soutien de l'industrie de la musique, alors que leur attractivité principale repose sur la consommation de contenus culturels. Finalement, elle a rappelé que depuis 2012, des modifications à la Loi sur le droit d'auteur privent l'industrie de dizaines de millions de dollars. Tout cela, alors que les producteurs et créateurs de contenu sont constamment appelés à investir de nouvelles plateformes et à maîtriser de nouvelles compétences pour y performer. Investir en musique a toujours été très risqué, mais l'ensemble de ces facteurs font en sorte que la rentabilisation d'un projet musical devient aujourd'hui quasi inatteignable.

Malgré la gravité de cette situation, le financement public fédéral du secteur de la musique pour la production et la commercialisation stagne : une situation incompréhensible et intenable qui prend fin aujourd'hui et pour une période d'au moins deux ans.

Enfin, l'ADISQ a aussi présenté des demandes au gouvernement du Québec, dont le budget sera publié jeudi.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**

RENSEIGNEMENTS : **Roy & Turner Communications**

Martine Laforce

C. 514.577-6945 | B. 514.844-9678 #202 | mlaforce@roy-turner.com